

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize, vingt-deux juin à dix-huit heures trente , le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient excusés : M.Prévost Laurent

Étaient non excusés : P. Prévost Jean-Pierre.

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I – VISITE DE LA TURBINE DU VILLAGE

Avant la réunion à la salle communale, le conseil municipal (accompagné de M. Bernier, Mme Dessoye Aline, M. Flores, Mme Mauvezin, et M. Rodrigués) se sont déplacés pour visiter la turbine et nous avons été reçus par M. Eudes. Celui-ci nous a expliqué le fonctionnement de la turbine et nous avons évoqué avec lui un certain nombre de problèmes rencontrés depuis la remise en route de cette infrastructure :

- bruit récurant fait par le dégrilleur (M. Eudes s'engage à effectuer les travaux),
- présence d'eau dans les puisards, les fosses, etc... depuis que le niveau d'eau est au niveau nécessaire au fonctionnement de la turbine neuve.
- niveau d'eau très haut par rapport à ce que le village connaît depuis longtemps.

M. Dessoye Claude et Mme Beurrier demande à que la rehausse faite par une planche sur le déversoir soit retiré pendant plusieurs semaines si possible un mois pour examiner si cette présence d'eau chez certain riverain persiste.

M. Eudes conteste cette demande par le fait que d'une part la rehausse est nécessaire à la hauteur de chute de l'eau pour le débit entrant dans la turbine et d'autre part de la relation entre le niveau d'eau à cet endroit et le niveau d'eau des personnes concernées par la montée dans leur fosses et puisards.

Nous nous sommes ensuite déplacés chez M. Bernier pour voir le niveau d'eau dans ses fosses et puisards. Nous avons constaté qu'il est important.

Enfin M. Mériaux demandera par courrier les explications suivantes :

- a) à M. Eudes de lui confirmer toutes les pièces qui précisent le niveau d'eau.
- b) dans le village : les personnes qui ont constaté une montée importante de l'eau dans leurs équipements depuis le début de l'année devront le signaler en mairie.
- c) de demander aux services compétents (SIABAVE et ou Direction départe male des territoires s'il n'est pas nécessaire de revoir ce niveau d'eau du fait du changement complet du site et de l'urbanisation actuelle.

II – LECTURE DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 26 avril dernier, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité.

III – COMPTE RENDU DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) Assainissement collectif par M. Mauvezin F. : la commission n'envisage pas de baisse du prix de l'eau.
- 2) Syndicats des eaux de Fismes : pas de modification du prix de l'eau (l'augmentation du prix fait par la Lyonnaise des eaux est compensé par le syndicat)
- 3) M. Morel a assisté à une réunion faire par ERDF où il était question notamment de l'installation du compteur électrique Linky. Il nous informe des évolutions techniques de ce compteur dit « intelligent ».

M. Mériaux précise que la propriété des compteurs est communale et que donc ERDF demandera à la Commune la possibilité d'installer ces nouveaux appareils. Il ajoute aussi qu'un certain nombre de communes ont refusé la mise en place de ces compteurs du fait qu'ils diffuseraient des ondes en continue.

Des études sont en cours car même les autorités médicales ne sont pas d'accord sur la nocivité des ces ondes.

M. le Maire demande à tous les présents de se renseigner par tous les moyens possibles sur l'installation de ces compteurs dans nos maisons.

IV – SALLE COMMUNALE : AVENANT AU MARCHE, NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION, REGLEMENT INTERIEUR ET ETAT DES LIEUX, DATE DE L'INAUGURATION

- 1) Avenant au marché : La commission d'accessibilité nous a demandé d'ajouter une bande dite « rail de guidage » sur la rampe d'accès extérieur. Ces travaux n'était pas prévu au marché initial. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Goncalvés chargé de réaliser la signalisation extérieur pour les personnes handicapés. Nous avons reçu en mairie un devis en date du 23 mai dernier pour un montant TTC de 244.20 €. Après explications complémentaires, le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le maire a signé l'avenant au marché correspondant.
- 2) Nouveau contrat de location, règlement intérieur et état des lieux :
M. Mériaux avait distribué à chaque conseiller ces trois documents afin qu'ils soient étudiés. La discussion s'engage et il est donc précisé sur ces projets par les membres du conseil présents que sur :
 - le contrat de location : Le prix de location sera de 100 € du vendredi au lundi pour les habitants du village et de 300 € pour les personnes de l'extérieur (50 € pour une soirée pour les habitants et 150 € pour les personnes de l'extérieur du lundi soir au jeudi soir). La consommation électrique sera facturée en plus à 0.25 € du KW/H. La caution sera de 1500 €. Le nombre de personnes est limité à 80 personnes.
 - le règlement intérieur : Le désistement par le locataire est possible seulement un mois avant avec remboursement du chèque de location. La fixation sur le profil en bois mural se fera sur des crochets que la commune mettra en place. La localisation des bennes à verre dans le village.Les projets seront donc modifiés avec ces remarques et le conseil accepte l'ensemble de ces documents.
- 3) Date de l'inauguration : M. Mériaux propose le 14 juillet et l'ensemble du conseil est sur cette date, il propose de lancer quelques invitations (Mme Vautrin et des représentants de l'état), si ceux-ci ne sont pas disponibles une date ultérieure sera proposée.
- 4) Mme Beurrier demande l'étude de l'installation d'un lave-vaisselle, des devis seront demandés.

V – BOULANGERIE INFORMATION

M. Mériaux avait donc pris contact avec M. Bayart (le boulanger de Fismettes) afin de passer dans le village les jeudis et vendredis. Il lui a remis un plan du village avec les arrêts prévus et le potentiel du nombre de baguettes vendues par jour à savoir une vingtaine (non compris les viennoiseries). Le 1 juin dernier suite à un rendez-vous, il a confirmé à M. le Maire qu'il n'assurerait pas ces deux tournées. La commune n'aura donc plus de distribution de pain les jeudis et vendredis.

VI – ACHAT DU TERRAIN DE M. CARON GUY

Le réseau de distribution d'eau public est actuellement sur des parcelles privées (A364, A366, A368 et A375 pour une surface totale de 351 m²).

La commune décide d'acheter ces parcelles appartenant à Monsieur CARON Guy au prix 40 €/m² et tous frais consécutifs seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour mener à bien cette opération et pour signer tous documents administratifs.

VII – TRAVAUX ROUTE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Pour une partie du financement des travaux projetés de la route de Baslieux-les-Fismes, le conseil municipal avait sollicité l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire de notre député Mme Vautrin. Par courrier date du 31 mai dernier, nous avons eu une réponse négative sur cette demande.

Après un complément d'information, le conseil municipal autorise M. le Maire à demander une subvention auprès de notre sénateur M. DETRAIGNE.

VIII – DECISIONS MODIFICATIVES

1° Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523 1				Voiries	-395,00
					Total	-395,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
002	002				Résultat d'exploitation reporté	-395,00
					Total	-395,00

2° Erreur imputation compte :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	10005			Emprunts en euros	40 000,00
					Total	40 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	1641	10005			Emprunts en euros	-40 000,00
					Total	-40 000,00

IX – DELIBERATION SUR ARRETE DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

M. Mériaux fait lecture de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre de la future Communauté urbaine dite du Grand Reims. Il est demandé dans l'article 2 de cet arrêté que les communes doivent délibéré sur ce projet

Après discussion et informations complémentaires, le conseil municipal vote et par 7 voix favorable accepte ce projet de périmètre. Mme Beurrier et M. Dessoye Claude se sont abstenus.

X – QUESTIONS DIVERSES

1) Errance de chats : M. Mériaux informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie une pétition concernant la présence intempestive de chats sur la voie publique et dans les propriétés de la rue de Vendières. M. Le maire a écrit à la personne concernée en lui proposant un rendez-vous en mairie afin d'examiner et attends le contact de la personne.

2) M. le Maire précise qu'il est important que les membres du conseil assistent à la réunion sur la future communauté urbaine du 2 juillet prochain afin que chacun se fasse une opinion précise sur ce projet.

3) M. Cattarin précise la mauvaise visibilité du panneau de sens interdit de la rue des mauvaises femmes. M. Mériaux examinera le problème et les possibilités de modifier son implantation. D'autre part il signale que Mme Decouleur (domicilié au 16 rue des mauvaises femmes) accède à son garage en empruntant une partie de ce sens interdit et que cette situation peut provoquer un accident. M. le maire contactera Mme Decouleur pour lui évoquer ce problème.

4) Mme Mauvezin signale le mauvais entretien du cimetière (ramassage de la tonte non fait), la pousse sur le terrain du monument aux morts et une fuite à l'église. M. Mériaux rappelle les conditions climatiques catastrophiques en terme de journée de pluie qui ont très largement perturbé le planning de notre l'employé communal.

5) M. Mauvezin Frédéric demande que les riverains tondent leur trottoir dans le cas où il n'a pu est fait par l'employé notamment à cause du mauvais temps, un courrier sera fait et

distribué dans la commune. Il demande également un devis pour la pose d'un miroir à la sortie de la rue de Fismes (coté route de Baslieux)

6) Entretien des chemins communaux : les fortes pluies de ces derniers mois font que l'herbe a poussé de façon importante. Il est donc demandé de faire établir des devis d'entretien des chemins communaux pour deux passages par an.

M. Morel conteste que la commune s'engage sur ce type de frais qui ne profite qu'à très peu de personnes.

7) Sécurisation du carrefour rue du dragonnet, rue du moulin, et rue St Laurent.

M. Landragin rappelle la dangerosité de ce carrefour et il demande au conseil qu'un projet soit mené pour la mise en place de signalisation ou autres moyens de sécurisation pour ce carrefour. Une étude sera menée par M. Mériaux qui présentera des solutions au conseil municipal.

8) Le brasseur installé dans l'ancienne papeterie a déménagé et a laissé sa place à un menuisier.

.

Auditrices libres : Mme Dessoye Aline. Mme Mauvezin M.J et M. Flores

La séance est levée à 22 H 30.